EPINAY-SUR-SEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre, à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Épinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente-cinq, sous la Présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 10 novembre précédent.

Étaient Présents :

M. CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mmes ESPINASSE, LE GLOANNEC, M. BOURDI, Mmes BASTIDE, BLIN, M. TILLIET, Mme AZZOUZ, M. KASSAMALY, Mme PONTHIER, M. LISON, Adjoints au Maire, Mme KAIS, M.REDON, Mme TRAIKIA, MM. BENYAHIA, GUY, Mme TAN, M. LEROY J.P, Mme MHEBIK, M. BOURCIER, Mme YAZIDI, M. GRAUER, Mme TUFFERY-TOULLEC, M.ELMALEH, Mme CROS, M. CHERFAOUI, Mme TRUONG NGOC, MM.MATRAT, LEROY H, Mmes COHEN, SAID ABDALLAH, M. TRIGANCE, Mmes DOUMBIA, ROCH, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. SAIDANI représenté par Mme AZZOUZ,
M. LE DANOIS représenté par M. KONIECZNY,
Mme GAUTIER représentée par Mme ESPINASSE,
Mme KERNISSI représentée par Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine,
Mme AIT MOUFFOK représentée par Mme BLIN,
M. TURKMEN représenté par Mme BASTIDE
M. LE FLOCH représenté par M.TILLIET,
Mme PROSPERI représentée par M. TRIGANCE.

Absents non représentés :

M.TAVARES
M.CHALLAL

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame TAN ayant obtenu 43 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM171116 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCÉDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu : 43 voix

Madame Isabelle TAN

Madame Isabelle TAN est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

L'assemblée délibérante n'a apporté aucune observation au procès-verbal.

CM171116 - 2 - MODIFICATION DU SIÈGE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

EMETTRE un avis favorable à la modification du siège de la Métropole du Grand Paris,

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 3 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.A.I.E.M.

SUPPRIME le siège de Madame LE GLOANNEC,

DIT que les membres qui siégeront au Conseil d'Administration de la S.A.I.E.M. :

- M. CHEVREAU Hervé,
- M. BOURDI Salah,
- Mme MHEBIK Hinda,
- M. TILLIET Claude.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - NOTE D'INFORMATION : ATTRIBUTION DU LOT N°6 DU MARCHE DE FOURNITURES DE MATÉRIELS, MATÉRIAUX ET OUTILLAGES POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

CM171116 - 4 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ESPACE ESCALADE DE L'EQUIPEMENT SPORTS LOISIRS LE CANYON AVENANT N°1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE

APPROUVE l'avenant N°1 au contrat d'affermage pour l'exploitation de l'espace escalade de l'équipement sports-loisirs Le Canyon, avec la société URBAN EVASION, à laquelle s'est substituée la société CLIMB UP EPINAY, ayant pour objet la modification des modalités de versement de la contribution due au titre des prestations communes assurées par le délégataire de l'espace aquatique remise en forme.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 5 - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR GROSSES RÉPARATIONS SUR LES LOCAUX OBJET DU BAIL ENTRE LA COMMUNE D'ÉPINAY-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION « LA RÉSIDENCE SOCIALE »

DECIDE de provisionner la partie du loyer relative à la constitution de la provision pour grosses réparations versée par « La Résidence Sociale »,

DECIDE que cette provision sera comptabilisée sur le budget communal pour la durée du bail.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 6 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION « UNION NATIONALE DES COMBATTANTS » ANNÉE 2016

APPROUVE l'attribution de la subvention municipale à l'association **« UNION NATIONALE DES COMBATTANTS »** pour l'année 2016 comme suit :

« UNION NATIONALE DES COMBATTANTS » - U.N.C	340,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 7 - APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION PARTENARIALE D'OBJETIFS AVEC LA FONDATION JEUNESSE FEU VERT POUR LE FINANCEMENT D'UN POSTE D'ADULTE-RELAIS AU COLLEGE JEAN VIGO

APPROUVE l'avenant à la convention partenariale d'objectifs avec la Fondation Jeunesse Feu Vert pour le financement d'un poste d'adulte-relais au collège Jean Vigo qui fixe le montant de la subvention pour l'année 2016,

APPROUVE le cofinancement du poste d'adulte-relais à hauteur de 3.000,00 € pour l'année 2016,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget municipal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 8 - APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE SUR LE TERRITOIRE D'ÉPINAY-SUR-SEINE

APPROUVE l'avenant à la convention relative à la mise en œuvre d'une action de prévention spécialisée sur le territoire d'Epinay-sur-Seine,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant à la convention,

APPROUVE la participation financière de la commune à hauteur de 52.000,00 € par an,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 9 - CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2016 – ATELIERS PRATIQUE ET VALORISATION DE LA LANGUE FRANCAISE POUR JEUNES ET ADULTES A EPINAY-SUR-SEINE - ELF-ESS

APPROUVE la convention d'attribution de subvention permettant le soutien financier du CGET du projet Ateliers pratique et valorisation de la langue française pour jeunes et adultes à Epinay-sur-Seine pour un montant total de 30.000,00 €,

AUTORISE le Maire à signer la présente convention.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 10 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ORGANISATION UN BUT POUR L'ESPOIR AVEC LA SARL ÉPINAY BOWLING RESTAURANT

APPROUVE la convention pour l'organisation d'un But pour l'Espoir avec la société Epinay Bowling Restaurant,

APPROUVE l'accès gratuit à l'événement pour les participants,

APPROUVE le paiement par la Ville de 3.500,00 € T.T.C. à la SARL Epinay Bowling Restaurant,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 11 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AU TITRE DES FONDS LOCAUX DE LA C.A.F. DE SEINE-SAINT-DENIS PUBLICS ET TERRITOIRES – AXE 4 – ACCOMPAGNER LES PROBLÉMATIQUES TERRITORIALES DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

ABROGE la délibération du 24 mars 2016, concernant la « Convention d'objectifs et de financement – Publics et Territoires - Axe 4 – Accompagner les problématiques territoriales des équipements et services » au titre de 2016 et 2017,

APPROUVE la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint- Denis, relative à la subvention Publics et territoires sur fonds locaux pour les années 2016 et 2017,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que la dépense sera imputée au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 12.1 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 16-171P DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DU CENTRE SOCIOCULTUREL LA SOURCE – LES PRESLES

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 16-171P pour l'année 2016/2017 de la Caisse d'Allocations Familiales qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour le centre socioculturel La Source – Les Presles,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 12.2 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 16-172P DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DU CENTRE SOCIOCULTUREL LA MAISON DU CENTRE

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 16-172P pour l'année 2016/2017 de la Caisse d'Allocations Familiales qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour le centre socioculturel La Maison du Centre,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 12.3 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 16-173P DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DU CENTRE SOCIOCULTUREL DES ECONDEAUX

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 16-173P pour l'année 2016/2017 de la Caisse d'Allocations Familiales qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour le centre socioculturel des Econdeaux,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 12.4 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 16-174P DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DU CENTRE SOCIOCULTUREL FELIX MERLIN

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 16-174P pour l'année 2016/2017 de la Caisse d'Allocations Familiales qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour le centre socioculturel Félix Merlin,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 13.1 - APPROBATION DE LA CONVENTIONS DE FINANCEMENT 2016 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N° 16-117A POUR LES SORTIES FAMILIALES ET LES PROJETS JEUNES DU CENTRE SOCIOCULTUREL FELIX MERLIN

APPROUVE les termes de la convention de financement 2016 de la Caisse d'Allocations Familiales n° 16-117A concernant les sorties familiales et les projets jeunes du centre socioculturel Félix Merlin, dont le financement est accordé dans la limite de 4.053,00 €,

Cette aide financière n'est pas cumulable avec le bénéfice des bons vacances et est subordonnée à la fourniture des justificatifs à la Caisse d'Allocations Familiales au plus tard le 31 janvier 2017,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 13.2 - APPROBATION DE LA CONVENTIONS DE FINANCEMENT 2016 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N° 16-118A POUR LES SORTIES FAMILIALES ET LES PROJETS JEUNES DU CENTRE SOCIOCULTUREL LA MAISON DU CENTRE

APPROUVE les termes de la convention de financement 2016 de la Caisse d'Allocations Familiales n° 16-118A concernant les sorties familiales et les projets jeunes du centre socioculturel La Maison du Centre, dont le financement est accordé dans la limite de 5.182,00 €,

Cette aide financière n'est pas cumulable avec le bénéfice des bons vacances et est subordonnée à la fourniture des justificatifs à la Caisse d'Allocations Familiales au plus tard le 31 janvier 2017,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 13.3 - APPROBATION DE LA CONVENTIONS DE FINANCEMENT 2016 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N° 16-119A POUR LES SORTIES FAMILIALES ET LES PROJETS JEUNES DU CENTRE SOCIOCULTUREL LA SOURCE – LES PRESLES

APPROUVE les termes de la convention de financement 2016 de la Caisse d'Allocations Familiales n° 16-119A concernant les sorties familiales et les projets jeunes du centre socioculturel La Source – Les Presles, dont le financement est accordé dans la limite de 4.248,00 €,

Cette aide financière n'est pas cumulable avec le bénéfice des bons vacances et est subordonnée à la fourniture des justificatifs à la Caisse d'Allocations Familiales au plus tard le 31 janvier 2017,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 13.4 - APPROBATION DE LA CONVENTIONS DE FINANCEMENT 2016 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES N° 16-120A POUR LES SORTIES FAMILIALES ET LES PROJETS JEUNES DU CENTRE SOCIOCULTUREL DES ECONDEAUX

APPROUVE les termes de la convention de financement 2016 de la Caisse d'Allocations Familiales n° 16-120A concernant les sorties familiales et les projets jeunes du centre socioculturel des Econdeaux, dont le financement est accordé dans la limite de 7.478,00 €,

Cette aide financière n'est pas cumulable avec le bénéfice des bons vacances et est subordonnée à la fourniture des justificatifs à la Caisse d'Allocations Familiales au plus tard le 31 janvier 2017,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 14 - CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LES SERVICES D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

APPROUVE la Charte du dossier unique,

APPROUVE la convention à intervenir avec l'ETAT définissant les conditions et les modalités de fonctionnement du système d'enregistrement de la demande de logement social,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 15 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACADÉMIE DE FOOTBALL D'EPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE 2016

APPROUVE la convention avec l'association Académie de Football d'Epinay-sur-Seine,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

APPROUVE le versement d'une subvention annuelle s'élevant à 90.010,00 € (Quatre vingt dix mille dix euros),

DIT que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 16 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE VILLE-ÉVRARD SAISON 2016-2017

APPROUVE la convention à intervenir entre la ville d'Epinay-sur-Seine et l'Établissement public de santé de Ville-Evrard, fixant les objectifs communs pour la saison 2016-2017,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

FIXE le montant de la contribution financière versé par l'Établissement Public de Santé de Ville-Evrard à 500,00 €, correspondant à la mise à disposition et à l'entretien du matériel technique de la Maison du Théâtre et de la Danse (M.T.D.).

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 17 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LE COMITÉ D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE (C.A.S.C.) DE PLAINE COMMUNE - SAISON 2016-2017

APPROUVE la convention à intervenir entre la ville d'Epinay-sur-Seine et le Comité d'Action Sociale et Culturelle (C.A.S.C.) de Plaine Commune, fixant les objectifs communs pour l'année 2017,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

FIXE le montant de la contribution financière versé par le Comité d'Action Sociale et Culturelle (C.A.S.C.) de Plaine Commune à 500,00 € correspondant à la mise à disposition et à l'entretien du matériel technique de la Maison du Théâtre et de la Danse (M.T.D.).

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 18 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « CULTURES DU CŒUR » - SAISON CULTURELLE 2016/2017

APPROUVE la convention à intervenir entre la ville d'Epinay-sur-Seine et l'association « Cultures du cœur » pour la saison culturelle 2016-2017, qui permettra d'offrir au public visé des places de spectacles gratuites,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 19 - ATTRIBUTION D'UNE INDÉMNITÉ - JURY DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE DE L'OPÉRATION DE RECONVERSION DU MARCHÉ DU CYGNE EN MAISON DE LA DANSE

DECIDE l'attribution d'une indemnité d'un montant forfaitaire de 500,00 € H.T. aux trois représentants ayant la même qualification ou la même expérience que les candidats au concours, nommés par voie d'arrêté du Président, qui siègeront en qualité de membres à voix délibérative, par jour de participation aux réunions du jury de concours de maîtrise d'œuvre de l'opération de reconversion du Marché du Cygne en Maison de la Danse,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 20 - OPERATION DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GYMNASE ROMAIN ROLLAND : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MANDAT

APPROUVE l'avenant N°2 à la convention de mandat avec la Société Publique Locale Plaine Commune Développement, ayant pour objet de fixer à 6.056.345,81 € T.T.C. le montant de la convention, afin de prendre en compte les coûts des évolutions du projet qui ont amené à un réajustement du montant global de l'opération,

AUTORISE la signature de l'avenant N°2 à la convention de mandat avec la Société Publique Locale Plaine Commune Développement,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 21 - CESSION D'UNE PARTIE DU FONCIER COMMUNAL SITUÉE RUE DE L'AVENIR « PLACE DES ARCADES » A LA SOCIÉTÉ SNC RÉSEAU

CONSTATE la désaffectation d'une partie du domaine public, d'une surface d'environ 16,5 m², rue de l'Avenir « Place des Arcades »,

DECIDE le déclassement de cette partie du domaine public en vue de son incorporation dans le domaine privé communal,

APPROUVE la cession, au prix de 495,00 € à la société S.N.C. RESEAU, domiciliée 34, rue du Commandant Mouchotte – 75699 PARIS Cedex, d'une partie du domaine public déclassé située rue de l'Avenir « Place des Arcades », représentant une surface d'environ 16,5 m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous documents s'y attachant,

INDIQUE que les frais liés au transfert de propriété seront à la charge de la SNC RESEAU,

DIT que la recette de la vente d'un montant total de 495,00 €s sera inscrite au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 22 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DECIDE les modifications indiquées au tableau des emplois ci-dessous à compter du 1er décembre 2016,

Grade	Effectif budgétaire actuel	Création	Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Adjoint technique de 2ème classe*	223		9	214
Adjoint technique de 1ère classe*	9	9		18
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 15h/20h	1		1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe Temps Complet	4		1	3
Rédacteur	18	1		19
Animateur	20	1		21
Gardien	9	3		12
Brigadier chef principal	4	1		5
Brigadier	11		4	7
Adjoint d'animation principal de 2e classe*	3	1		4
Adjoint d'animation de 1ère classe	4		1	3
Agent social principal de 2ème classe	3		3	0
Agent social de 1ère classe	1	3		4
Agent de maitrise	18	4		22
Agent de maitrise principal	15		4	11
TOTAL	343	23	23	343

*effet au 1er octobre 2016

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 23 - COMPLÉMENT A LA MISE EN PLACE DES ASTREINTES DU SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE

COMPLETE la liste des emplois comportant des astreintes ainsi qu'il suit :

EMPLOI	MISSIONS
Managers du service de maintien à domicile	Astreintes/Permanence

DECIDE qu'un planning d'astreintes est défini par le service pour l'année et validé en début de semestre,

DECIDE que le nombre d'astreintes devra obligatoirement être soumis à la validation impérative du Directeur général adjoint en charge de ce secteur,

DECIDE que les rémunérations des astreintes seront effectuées selon les modalités ci-dessous pour les managers titulaires du service :

Indemnité d'astreinte de sécurité :

- du vendredi soir au lundi matin : 109,28 €,
- jour férié : 43,38 €.

DECIDE qu'en cas d'intervention pendant l'astreinte, les managers d'astreinte pourront soit être payés au taux horaire de base des IHTS soit récupérer,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 24 - ADOPTION DU PROGRAMME D'ACCÈS A L'EMPLOI TITULAIRE

ADOPTE le programme d'accès à l'emploi titulaire conformément au tableau ci-dessous, au titre de l'année 2017 ;

Grades ouverts aux recrutements réservés	Nombre d'emplois ouverts
Attaché	6
TOTAL Catégorie A	**6**
Grades ouverts aux recrutements réservés	Nombre d'emplois ouverts
Rédacteur	2
TOTAL Catégorie B	**2**
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	1
TOTAL Catégorie C	**1**
TOTAL GENERAL	**9**

AUTORISE le Maire à confier au Centre de Gestion de la petite couronne l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme pour tous les agents des catégories A et B et C, sachant qu'un cadre de la ville participera à la commission d'évaluation professionnelle,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 25 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA BOURSE DU TRAVAIL - ANNÉE 2016

APPROUVE la convention avec l'association de gestion de la Bourse du Travail,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 6.800,00 €, pour 2016, à l'association de gestion de la Bourse du Travail,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 26 - VENTE AUX ENCHÈRES DU MILLÉSIME 2015 – «LES TERRASSES D'ÉPINAY»

APPROUVE l'autorisation de principe relative à l'organisation d'une vente aux enchères de 350 bouteilles de vin blanc sec de 50 cl dénommé «Les Terrasses d'Epinay»,

DESIGNE Monsieur le Maire ou par empêchement ses adjoints dans l'ordre du tableau en qualité de Commissaire-Priseur pour la mise en place de cette vente aux enchères,

FIXE à 5 euros (cinq euros) la mise aux enchères d'une bouteille,

DESIGNE l'association ci-dessous comme étant la bénéficiaire de l'intégralité des fonds recueillis : «Aquarelle Art et Passions», présidée par Madame Yolande LANGUERAND,

DIT que les recettes et dépenses sont imputées au budget communal.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

CM171116 - 27 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER N°S 3983 AU 3984 – 3986 AU 3996 – 3999 AU 4006 – 4008 AU 4048 – 4050 AU 4062– 4064 AU 4072

PREND acte des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n°s 3983 au 3984 – 3986 au 3996 – 3999 au 4006 – 4008 au 4048 – 4050 au 4062 – 4064 au 4072.

CM171116 – 28 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions prises en septembre et octobre 2016, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

CM171116 – 29 –MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL – « POUR LA RÉOUVERTURE IMMÉDIATE DE LA C.P.A.M. D'EPINAY-SUR-SEINE »

DEMANDE à la Direction de la CPAM de la Seine-Saint-Denis de tout mettre en œuvre pour que l'accueil soit effectivement ouvert 4 jours et demi par semaine,

DEMANDE le maintien tous les emplois d'agents d'accueil existants sur le site d'Épinay-sur-Seine.

Ont voté Pour : 43
Favorable à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

Le 22 NOV. 2016

La Secrétaire,

Isabelle TAN

MAIRIE D'ÉPINAY-SUR-SEINE (SEINE-SAINT-DENIS)

Le Maire,

Hervé CHEVREAU